

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Mans, jeudi 12 novembre

En présence de **François Boussard**, président de la Commission Agriculture, Ruralité et Développement Local

2^{ème} Comité de pilotage pour l'entretien du Loir en Sarthe : 4 nouveaux maîtres d'ouvrage

Le Loir en Sarthe représente un linéaire de cours d'eau de 100 km réparti sur 26 communes de Lavenay à Bazouges-sur-Le Loir. L'objectif du deuxième comité de pilotage qui réunit l'ensemble des acteurs du Contrat Territorial Milieu Aquatique du Loir (2013-2017) sous l'égide du Département, est de faire un bilan des actions réalisées en 2015, présenter le bilan à mi-parcours, et valider les opérations programmées en 2016.

Objectif du Contrat :

Reconquérir la qualité des milieux aquatiques sur la rivière Le Loir en Sarthe (signé le 23 juillet 2013) avec un **programme d'actions de 2013 à 2017** (qui répond aux objectifs de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau et dans le respect du SDAGE Loire Bretagne et du SAGE Loir).

Le 2^{ème} comité de pilotage

Vingt-cinq personnes sont invitées à participer à ce deuxième comité de pilotage annuel qui réunit l'ensemble des acteurs concernés par le programme : maîtres d'ouvrage, partenaires techniques, partenaires financiers

L'**objectif de ce Comité** de Pilotage annuel est de :

- Faire un bilan des actions réalisées en 2015
- Présenter le bilan à mi-parcours du CTMA
- Valider les opérations programmées en 2016 (*)

Deux maîtres d'ouvrage :

- Le Département de la Sarthe pour un programme d'action de 1 024 000 €
- La Commune de La Flèche pour un programme d'actions de 300 000 €

Un partenaire financier : l'Agence de l'Eau Loire Bretagne

Les actions sont également aidées financièrement par la Région Pays de la Loire dans le cadre de demandes de subventions annuelles.

4 nouveaux maîtres d'ouvrage en 2016 et extension à la Prée d'Amont

En 2016, 4 nouveaux maîtres d'ouvrages intégreront leurs actions en faveur des milieux aquatiques : la Communauté de Communes du Pays Fléchois, le Syndicat Intercommunal du Bassin du Verdun, le Syndicat Intercommunal du Bassin de l'Argance et le Conservatoires des Espaces Naturels des Pays de la Loire.

Par ailleurs Le Département de la Sarthe déjà signataire du présent contrat souhaite compléter les actions engagées en y intégrant les actions visant à la gestion de la **zone humide de la Prée d'Amont** .

Financement

Actions	Coût prévisionnel en € TTC
Entretien de la végétation et entretien de la jussie	620 000
Restauration des bras morts et zones humides	106 000
Restauration morphologique du ruisseau de La Faucillette	230 000
Acquisition de matériel pour la gestion des milieux aquatiques	20 000
Technicien de rivière	250 000
Suivi, études, communication	98 000
TOTAL	1 324 000

Le montant d'aide prévisionnelle total correspondant est de 729 400 € soit environ 55% du montant total dont :

- 566 000 € de subvention de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (42,7 %)
- 163 400 € de subvention de la Région Pays de la Loire (12,3 %)

Le Département de la Sarthe est porteur du projet du CTMA du Loir.

A ce titre il est chargé, en plus de la réalisation des actions dont il a la maîtrise d'ouvrage :

- d'assurer le pilotage des opérations et la coordination des différents partenaires du contrat.
- de suivre et d'évaluer l'avancement du programme d'actions.

C'est donc le Département de la Sarthe qui organise et anime les comités de pilotage annuels.